



ISSN : 2958-5805 (E)
2958-5813 (P)



N° 6 / Jan - 2026

Cahier De La Recherche Africaine

Revue pluridisciplinaire : Lettres, Arts et Sciences Humaines



Les horizons de la recherche en Afrique : Continuum

**Revue indexée : Scientific Journal Impact Factor
(SJIF)**



CAHIER DE LA RECHERCHE AFRICAINE
Revue Pluridisciplinaire
Lettres, Arts et Sciences Humaines

Université Omar Bongo

Année 4 / Numéro 6 / Janvier 2026
ISSN : 2958-5805 (E)
2958-5813 (P)

LES HORIZONS DE LA RECHERCHE EN
AFRIQUE : CONTINUUM



TOGETHER WE REACH THE GOAL

Revue indexée
Scientific Journal Impact Factor (SJIF)
<https://sjifactor.com/passport.php?id=23299>
Impact Factor : 5,338



MENTION LEGALE

La rédaction du *CRA* rappelle que les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses n'engagent que leurs auteur(e)s.

© Editions GNK Gabon 2026

gnkeditons.gab@gmail.com

ISSN : 2958-5805 (E) / 2958-5813 (P)

ISBN : 979-8-24155-548-9

Tous droits réservés pour tous les pays.

Toute modification interdite



Revue pluridisciplinaire : Lettres, Arts et Sciences Humaines

ISSN : 2958-5805 (E) / 2958-5813 (P)

Contacts

revue.cra@revue-cra.com

site : www.revue-cra.com

Bp. 17004, Université Omar Bongo, Libreville – Gabon

DIRECTEUR DE PUBLICATION

NDOMBI-SOW Gaël, Maître de Conférences, Université Omar Bongo

REDACTEUR EN CHEF

MAGNIMA-KAKASSA Arsène, Maître de Conférences, Université Omar Bongo

SECRETARIAT

KOMBILA YEBE MAKOUNDOU Jean Mariole, Université Omar Bongo

KOUMBA ALIHONOU Gwladys, Ecole Normale Supérieure de Libreville

MASSALA MBINDZOUKOU Marius, Université Omar Bongo

MESSA Guy Christian, Université Omar Bongo

MOUVONDO Epiphane, Université Omar Bongo

NGAMILOLO Loïc-Rodney, Université de Lorraine

TRESORIER

MILEBOU NDJAVE Kelly Marlène, Université Omar Bongo

COMITE SCIENTIFIQUE

- **DIENE Babou**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Gaston Berger – Sénégal
- **FOTSING MANGOUA Robert**, Professeur Titulaire (Littérature), Université de Dschang – Cameroun
- **IDIATA Franck Daniel**, Professeur Titulaire (Linguistique), Université Omar Bongo – Gabon
- **LAMAH Daniel**, Professeur Titulaire (Géographie), Université de Kindia – Guinée
- **MADEBE Georice Berthin**, Directeur de Recherche (Sémiotique), Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH) de Libreville – Gabon
- **MAMADOU DINDE Diallo**, Professeur Titulaire (Histoire), Université de Kankan – Guinée
- **MBONDOBARI Sylvere**, Professeur des Universités (Littérature), Université Bordeaux Montaigne – France
- **MENGUE M'OYE Alexis**, Professeur Titulaire (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **MONGUI Pierre-Claver**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **N'GORAN David**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Félix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire
- **NZINZI Pierre**, Professeur Titulaire (Philosophie), Université Omar Bongo – Gabon



- **RENOMBO Steeve**, Professeur Titulaire (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **TONDA Joseph**, Professeur Titulaire (Sociologie/Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **AKOMO ZOGHE S. Cyriaque**, Maître de Conférences (Civilisations hispano-africaines), Ecole Normale Supérieure de Libreville – Gabon
- **BIKOMA Florence**, Maître de Conférences (Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **BISSIELO Gaël Samson**, Maître de Conférences (Linguistique appliquée), Université Omar Bongo – Gabon
- **KONAN Richmond Alain**, Maître de Conférences (Littérature), Université Félix Houphouët-Boigny – Côte d'Ivoire
- **MAGNIMA-KAKASSA Arsène**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **MAKITA-IKOUAYA Euloge**, Maître de Conférences (Géographie), Université Omar Bongo – Gabon
- **MAPANGOU Dacharly**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **MBOYI BONGO Serge**, Maître de Conférences (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **MEBIAME ZOMO Maixant**, Maître de Conférences (Anthropologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **MOUNGUENGUI Fallas**, Maître de Conférences (Psychologie), Université Omar Bongo – Gabon
- **MOUSSOUNDA IBOUANGA Firmin**, Maître de Conférences (Linguistique), Université Omar Bongo – Gabon
- **MOUTANGO Fabrice Anicet**, Maître de Conférences (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **MVE EBANG Bruno**, Université Omar Bongo, Maître de Conférences (Science Politique), Université Omar Bongo – Gabon
- **NDOMBI-SOW Gaël**, Maître de Conférences (Littérature), Université Omar Bongo – Gabon
- **OBIANG NNANG Noël Christian-Bernard**, Maître de Conférences (Histoire), Université Omar Bongo – Gabon
- **OVONO EBE Mathurin**, Maître de Conférences (Littérature espagnole), Université Omar Bongo – Gabon
- **PAMBO PAMBO N'DIAYE Angès Gaël**, Maître de Conférences (Littérature anglaise), Université Omar Bongo – Gabon
- **SANDOUONO FAYA Moïse**, Maître de Conférences (Histoire), Université de Kindia – Guinée
- **SOUMAHO MAVIOGA Orphée Martial**, Maître de Conférences (Sociologie), Université Omar Bongo – Gabon



SOMMAIRE

Editorial	09
EFFETS LITTÉRAIRES ET COMMUNICATIONNELS	11
TABA ODOUNGA Didier (Université Omar Bongo – Gabon) La représentation de la ville et de la forêt dans « On a perdu Monsieur Paul » et « Un arbre en travers de la route » de Ludovic Obiang.....	13
REOUTAREM Sylvain (Université de N'Djamena – Tchad) NAINDOUBA Vincent (Ecole Normale Supérieure d'Abéché – Tchad) L'inconstance de la séduction et ses vices dans <i>Une relation dangereuse</i> de Douglas Kennedy.....	25
ZANG BIYOGHE Nadège (Université Omar Bongo – Gabon) Approche de l'anthropologie spirituelle de l'éducation du féminin intérieur dans <i>Les impatientes</i> de Jaïli Amadou Amal et <i>Le journal de Pauline</i> de Calixthe Beyala : une lecture selon Annick De Souzaenelle	37
SOW Mouhamadou Moustapha (Université Gaston Berger de St-Louis – Sénégal) DIOP Ibrahima (Université Gaston Berger de St-Louis – Sénégal) NIANE Aliou Amadou (Université Gaston Berger de St-Louis – Sénégal) Les stratégies discursives dans les souvenirs d'enfance des afro-allemands : De la médiation identitaire à l'affirmation d'une appartenance multiple	49
KOBADA Gisèle (Université de Maroua – Cameroun) Les qualificatifs et possessifs dans la précision du langage : pour une description de la langue Depuri	69
NTSIMI OWONA Laurentine (Université de Yaoundé I – Cameroun) La persuasion à travers la polyphonie et la question rhétorique dans les proverbes	81
MADOULI Léa (Université de Ngaoundéré – Cameroun) BEBDIKA Jean (Université de Garoua – Cameroun) Mobile et motif des violences conjugales dans les faits divers du journal <i>Cameroon Tribune</i>	91
KEITA Sékouna (ISIC de Kountia – Guinée Conakry) Presse en ligne guinéenne : la pratique du copier-coller comme technique d'exercice de la profession	111
HUMANITES CLASSIQUES ET PERSPECTIVES MODERNES EN SCIENCES SOCIALES	129
MOUDJOURI M. Bienvenue (Université de Garoua – Cameroun) Les expatriés : un construit occidental-centriste de la mobilité Internationale.....	131
NZADIMANA Me-Christine (Université Omar Bongo – Gabon) Le maintien de la paix revisité : la minurcat, une mission singulière aux marges du modèle classique Onusien (2007-2010)	145



MEYE NDONG Serges (Université Omar Bongo – Gabon) L'accord-cadre de coopération de sécurité de l'espace transfrontalier Gabon (Kabala)-Congo (Assiéne) : enjeux, résultats et essai de prospective	163
BIGNOUMBA Guy-Serge (Université Omar Bongo – Gabon) NDONG BEKA II Poliny (Université Omar Bongo – Gabon) MIDIATA Stéran Ruvalet (Université Omar Bongo – Gabon) La Türkiye au Gabon : de la diplomatie à la conquête économique.....	177
MENGUE-M'ENGOUANG Darlane (Université Omar Bongo – Gabon) Enjeux des jeux olympiques entre paix voulue, développement durable vanté et violences suscitées (1894-2024)	193
WANE Abdoulaye (Université Paris 8 Vincennes – France) Le divorce dans les communautés d'immigrés peuls et soninkés mauritaniens en France : approche sociologique de la crise du mariage	209
BAKAYOKO Nonama Rockya (Université Alassane Ouattara – Côte d'Ivoire) Paludisme et ordre colonial en Côte d'Ivoire (1908-1930).....	221
MOUNTAPMBEME Jean Paul (Université de Dschang – Cameroun) La crise de l'engagement chrétien et la sécularisation dans les églises protestantes d'Afrique : le cas de l'Eglise Evangélique du Cameroun	241
BIVEGHE BI NDONG Wilfried (IRSH-CENAREST – Gabon) L'essor du télétravail au Gabon : entre opportunités numériques et recomposition sociale	253
KOMBA Gabrielle (Université Omar Bongo – Gabon) Suivi médical de la grossesse comme socialisation au modèle biomédical de la naissance au Gabon	271
EKANG MVE Arielle (IRSH-CENAREST – Gabon) Le confiage dans le contexte de l'infécondité au Gabon : contours et éléments de débat ...	287
SELLO MADOUNGOU (ép. NZE) Leticia Nathalie (Université Omar Bongo – Gabon) L'urgence de la formation des maraichers au Gabon : un levier d'amélioration des pratiques agricoles durables	303
NDEMBI NDEMBI Aimée Patricia (IRSH-CENAREST – Gabon) Entre culpabilité et résilience : parcours des femmes gabonaises après un avortement.....	321
KOUADIO N'GUESSAN Norbert (Ecole Normale Supérieure d'Abidjan– Côte d'Ivoire) Motivation des apprenants à l'expression orale dans l'apprentissage de l'allemand, langue étrangère	335
YANGA NGARY Bertin (Université Omar Bongo – Gabon) La production des savoirs territorialisés : brève revue et considérations provisoires	353
BALDE Moctarou (Université Cheikh Anta Diop – Sénégal) De la rhétorique sophistique à la logique comme science avec Aristote	367



**HUMANITÉS CLASSIQUES ET
PERSPECTIVES MODERNES EN
SCIENCES SOCIALES**

L'ACCORD-CADRE DE COOPÉRATION DE SÉCURITÉ DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER GABON (KABALA)-CONGO (ASSIÉNÉ) : ENJEUX, RÉSULTATS ET ESSAI DE PROSPECTIVE

Serges MEYE NDONG

Université Omar Bongo

maydanone@hotmail.fr

Résumé : Pour quels enjeux le Gabon et le Congo étaient-ils partis à l'Accord-cadre de coopération de sécurité transfrontalière, quels en sont les résultats, et, peut-on en essayer une prospective ? Pour répondre, il a été mobilisé la théorie de la coopération transfrontalière. Il est ressorti, ainsi que l'indique déjà l'intitulé de l'accord, que les enjeux étaient principalement fondés sur la quête de la sécurité transfrontalière mais également sur le développement socioéconomique, entre autres, et, respectivement, au niveau de Kabala et d'Assiéné. Les résultats, aujourd'hui, sont très loin des objectifs que s'étaient assignés les deux États, les initiatives, en termes de matérialisation, ayant été interrompues depuis la même année qu'elles avaient été prises, à cause de l'instabilité politique, en 2023, qui avait été observée au Gabon. La coopération Gabon-Congo pourrait connaître les mêmes travers que toutes ces autres, dans une région d'Afrique centrale où les États peinent à matérialiser les accords bilatéraux locaux.

Mots-clés : Accord-cadre ; Coopération ; Sécurité transfrontalière ; Gabon, Congo

Abstract : For what stakes did Gabon and Congo enter into the framework agreement on cross-border security, what are the results, and can a prospective analysis be attempted ? To answer this question, the theory of cross-border cooperation was utilized. It emerged, as the title of the agreement already indicates, that the stakes were primarily based on the pursuit of cross-border security but also on the search for socio-economic development, among other things, specifically at the levels of Kabala and Assiéné. The results, to date, are far from the objectives set by the two parties, with work having been interrupted since the same year it began, due to political instability in 2023 that was observed in Gabon. This Gabon-Congo cooperation could experience the same pitfalls as all the others, in a Central African region where states struggle to materialize local cooperation.

Keywords : Framework agreement ; Cooperation ; Cross-border security ; Gabon, Congo

Introduction

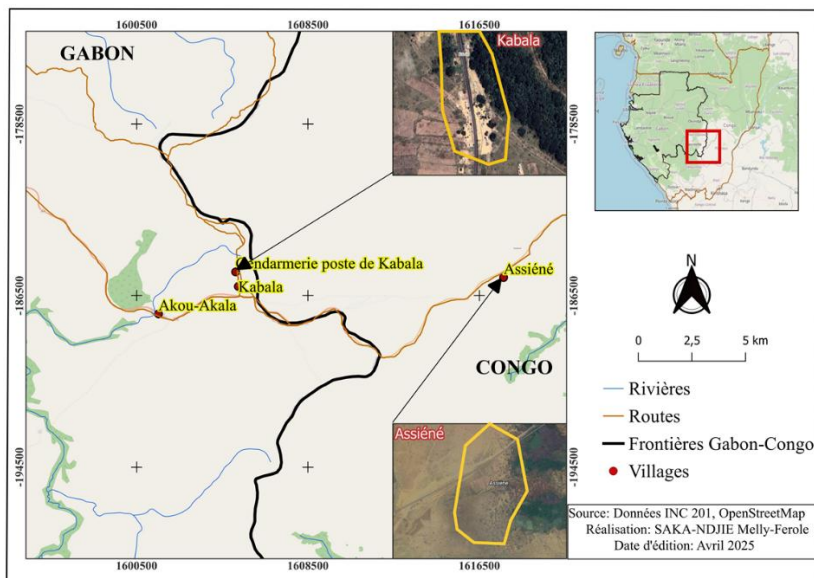
Cette réflexion se veut d'examiner la dynamique de production de sécurité entre le Gabon et le Congo-Brazzaville, précisément au niveau des localités de Kabala et d'Assiéné, dans le cadre de l'Accord-cadre de coopération transfrontalière, signé par les deux États. Plus particulièrement, il s'agit d'examiner les enjeux de cet accord, surtout, les résultats, plus de 2 ans après sa mise en œuvre, et d'en essayer une prospective.

Sur cette lancée, il convient de souligner que le 23 mai 2023, s'étaient retrouvés dans la ville congolaise d'Ewo, les représentants de cet État, et ceux de l'État gabonais relavant des ministères de l'Intérieur et des Affaires Étrangères. L'objectif de la rencontre était de procéder à la signature d'un accord que les deux parties s'étaient convenues de nommer "Accord-cadre de



coopération transfrontalière"¹. Les enjeux de celui-ci résident principalement dans la volonté des deux États à faciliter et à promouvoir la coopération transfrontalière, en coordonnant et en harmonisant leurs efforts à la prévention et à la gestion des conflits, au développement économique des localités de Kabala et d'Assiéné, afin de réduire la dépendance économique des habitants de ces deux villages, vis-à-vis des villes éloignées, et, avec lesquelles la connectivité et la connexité ne sont pas aisées².

Carte : Situations géographiques de Kabala et d'Assiéné



Ainsi que le montre la carte ci-dessus, Kabala est un village situé dans la province gabonaise du Haut-Ogooué, au sud-est de la commune de Léconi, dont il est distant de 26 km. C'est une périphérie qui joue un rôle crucial, en ce qu'elle constitue un point de passage vers le Congo, se dressant face à Assiéné. Kabala et Assiéné sont donc deux villages par lesquels le Gabon et le Congo sont limités et par lesquels communiquent les deux pays. Le premier compte une population de 2000 êtres humains, alors que le poids démographique du second est de 21 941 habitants. Ce sont deux localités qui présentent des conditions de sécurité et socioéconomiques quasiment précaires, avec des problèmes de circulation, que le réseau routier ne rend pas aisées. L'accord-

¹ Cf. Accord-Cadre de coopération transfrontalière entre le Gouvernement de la République du Gabon et le Gouvernement de la République du Congo.

² *Idem*, Art. 2.

cadre de coopération apparaît alors comme un instrument opportun pour ces deux territoires locaux.

En effet, l'accord-cadre est présenté en tant que cadre juridique et opératoire qui crée la lutte, communément, contre les menaces transfrontalières, notamment le trafic des drogues, armes légères de petit calibre, migrants, produits pharmaceutiques, etc. C'est un accord qui recherche également la préservation de l'intégrité territoriale de chaque État, notamment par la surveillance des frontières, l'échange d'informations entre les forces de sécurité, la mise en place des patrouilles conjointes, etc. L'accord-cadre est, par ailleurs, une plate-forme qui encourage aux échanges commerciaux, rejoignant ainsi les organisations régionales de l'Afrique centrale, notamment la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), et, plus encore la Communauté Économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), qui se représentent les marchés transfrontaliers comme des laboratoires de l'intégration régionale (Messe Mbega, 2015 : 23). C'est donc un accord de promotion de sécurité et de développement transfrontalier qui s'avère important pour un espace transfrontalier comme celui qui réunit Kabala et Assiéné.

Cependant, force est de constater qu'il apparaît un écart entre les ambitions affichées ci-dessus par le Gabon et le Congo dans cet accord-cadre et la réalité sur le terrain. En matière de sécurité, les unités des forces de l'ordre laissent toujours observer des manquements en termes de coordination des actions, de disponibilité des ressources opérationnelles, et, donc, d'efficacité, tout comme les habitants de Kabala et d'Assiéné éprouvent toujours des difficultés à s'approvisionner économiquement, et continuent de recourir à des villes situées à des distances éloignées. En gros, l'on ne mesure pas, à ce jour, l'apport des actions des deux gouvernements relatifs à l'accord-cadre. Au contraire, certaines autorités politiques, telles que les préfets, les auxiliaires de commandement de l'État, et militaires notamment les commandants de brigade de gendarmerie affirment même ignorer l'existence de cet accord³ sur la base de laquelle elles sont pourtant censées rechercher la sécurité à cette frontière ! Autant d'observations qui ont nourri le questionnement auquel est soumise cette réflexion.

En effet, la problématique à laquelle se veut de répondre ce propos est de savoir, pour quels enjeux le Gabon et le Congo étaient-ils partis à l'accord-cadre de coopération de sécurité transfrontalière, quels en sont les résultats, et peut-on en essayer une prospective ? En guise d'hypothèse, il sera affirmé que

³ Selon les données recueillies auprès du préfet de Léconi, l'enquête de terrain de mars 2025.



les objectifs de l'accord-cadre résident dans la sécurité et la promotion des échanges commerciaux entre les deux États. Cet accord ne produit pas déjà les résultats escomptés parce que les initiatives visant sa matérialisation se sont vues interrompre, à cause de l'instabilité politique, liée au putsch militaire du 30 août 2023 au Gabon ; cette situation a créé une interruption de financement du projet, de la part de cet État, dont l'activité sur la question est restée inexistante. Cette coopération pourrait connaître le même sort que toutes ces autres, dans une région où les États peinent à matérialiser les accords locaux.

L'intérêt de ce sujet est moins de questionner les enjeux de l'Accord-cadre que d'interroger les résultats obtenus après plus de deux ans de mise en œuvre, et d'en esquisser une prospective. Plus clairement, cette réflexion se veut de comprendre, non l'action politico-juridique autour de l'accord-cadre mais les réalisations sécuritaires et, secondairement, économiques en faveur des populations des deux villages. Il s'agit d'examiner l'avancement et les difficultés rencontrées. Plus largement, il est question de vérifier si les enjeux poursuivis par le Congo et le Gabon sont déjà vérifiables, ou bien si cette coopération transfrontalière a suivi ou est déjà sur les mêmes traces que celles qui n'ont pas abouti.

Pour répondre à la problématique, il a été jugé idoine d'emprunter à la théorie de la coopération transfrontalière, qui analyse les relations entre acteurs locaux frontaliers qui ont des enjeux communs, via des projets concertés. Les principes de cette théorie sont la mise en œuvre d'un cadre juridique (adaptation ou harmonisation des lois nationales), la construction d'un espace transfrontalier (passage d'une frontière filtre à une frontière zone), un développement territorial intégré (réduction des disparités, gestion des défis), etc. Il sera alors question de vérifier si les enjeux et les réalisations de l'Accord-Cadre sont en adéquation avec chacun des aspects de cette théorie de coopération transfrontalière.

L'usage de cette théorie a requis, outre nos modestes connaissances, une enquête de terrain au Ministère des Affaires Étrangères (MAE), à la Commission Nationale des Frontières (CNF) et, surtout dans la province du Haut-Ogooué, auprès dans les services du gouvernement, de la préfecture de Léconi et des brigades de gendarmerie de Kabala et de Léconi, et enfin à la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration. Des activités d'enquêtes aux termes desquelles cette réflexion peut montrer que les enjeux de l'accord-cadre sont à la fois sécuritaires et socioéconomiques, et que les résultats obtenus à ce jour ne traduisent pas déjà ces enjeux de cet accord, qui pourrait

rester à ce stade de réalisation, au regard des postures géopolitiques de chacun des deux États qui semblent ne plus en faire une priorité.

1. Les enjeux de l'Accord-cadre de sécurité transfrontalière

1.1. La protection du territoire par la coopération de sécurité transfrontalière

À l'instar des accords particuliers observés entre les États de l'Afrique centrale pour renforcer leur sécurité locale, en plus du cadre régional, le Gabon et le Congo, au travers de l'accord-cadre de coopération transfrontalière, se voulaient également, dans un cadre restreint, de se préserver des menaces qui perturbent leur tranquillité aux niveaux de leurs portions territoriales mitoyennes.

Ces menaces sont d'abord d'ordre politico-territorial, et s'enracinent dans les contestations qui découlent des insuffisances des délimitations frontalières laissées par la France, l'ancienne puissance impériale. Plus précisément, « les désaccords entre le Gabon et le Congo-Brazzaville résultent, pour la plupart, des contradictions de détail que l'administration coloniale française avait laissées dans l'arrêté n°989 du 28 mars 1937, délimitant les circonscriptions territoriales » (Loungou, 1998 : 35). Ce qui pose le problème de leur uniformité. C'est, notamment le cas dans la zone appelée "les sources de la Mouniandji" et de la Sébé, au sud de la province de l'Ogooué-Ivindo et, au nord de la province du Haut-Ogooué ; des zones du Mont Fouari, de Malinga, de la Douli et de la lagune Banio, situées dans la partie méridionale du Gabon, dans la province de la Nyanga. La plus longue des frontières gabonaises est ainsi jalonnée de nombreuses zones litigieuses.

Dans les années 70, les deux États ont cherché à régler ce différend, notamment lors des entrevues de 1974 et de 1976, respectivement, au Congo et au Gabon, suites auxquelles ils décidèrent de s'abstenir de mener toutes les « activités économiques et militaires susceptibles de troubler la paix (...) et de maintenir (...) [les] relations de bon voisinage pour les populations riveraines »⁴. Le Gabon et le Congo Brazzaville initièrent, par ailleurs, une commission mixte en 1980, dont le mandat fut renouvelé, d'abord deux ans plus tard, puis, en 1988 à Libreville, lors de la réunion *ad hoc* du 13 juin de cette dernière année (Loungou, 1998 : 135). Ainsi, les missions de reconnaissance effectuées par des émissaires gabonais dans ce cadre permirent de reconfirmer des empiètements de chacun sur le territoire de l'autre. L'on s'attendait, alors, au règlement du problème.

⁴ Note à l'attention du ministre des eaux et forêts, 1993.



L'étonnement fut plutôt marqué par les implantations, d'abord, par le Congo puis par le Gabon des postes militaires dans certaines des zones disputées. Ce sont des faits qui traduisent plutôt de l'intransigeance et qui n'augurent aucun optimisme, quant au règlement pacifique d'un problème aussi important que celui des disputes territoriales, généralement sources de conflits. Surtout que ce dédoublement des limites frontalières terrestres des deux États débouche sur leurs côtes, c'est-à-dire, au point à partir duquel se doit de partir leur frontière maritime qui, à l'instar de celles du Gabon avec la Guinée-Équatoriale, reste également non-délimitée. C'est donc une frontière potentiellement crisogène, qui justifie pleinement la mise en œuvre de l'Accord-cadre qui préconise la prévention et la gestion commune des conflits⁵.

Outre les problèmes politico-territoriaux ci-dessus, cette frontière, à l'instar d'autres laissent également observer des activités interlopes, surtout, le commerce du carburant, et le trafic des migrants. Ces deux activités sont, certes, officiellement proscrites ; elles restent, cependant, parmi celles qui font vivre économiquement la frontière Kabala-Assiéné. Elles sont surtout le fait des commerçants locaux gabonais, qui profitent de la perméabilité des frontières pour s'introduire sur le territoire congolais. Cela est d'autant pratique que les habitants qui peuplent cette frontière (ethnie téké) sont culturellement homogènes. Il est, dès lors, aisé à tout commerçant d'y circuler comme s'il était sur son territoire national. Autant dire qu'à l'instar de ce qui est observé ailleurs, la transnationalité ethnique est l'un des vecteurs de l'insécurité transfrontalière entre le Gabon et le Congo dans la zone-cible de cette réflexion.

Les problèmes de sécurité alimentaire ne sont en reste. La coopération transfrontalière intègre les activités agropastorales, plus largement celle des biens d'alimentation en circulation. Ce qui est d'autant important que la frontière Gabon-Congo, au niveau de Kabala et d'Assiéné, n'est pas techniquement équipée pour veiller à la qualité des aliments transportés par les commerçants. Un agent de l'Agence Gabonaise de la Sécurité Alimentaire (AGASA) pouvait se plaindre du manque d'équipement nécessaire pour accomplir efficacement sa mission, lorsqu'il soulignait « (...) l'absence d'un plateau technique, essentiel pour analyser, avec efficacité et certitude, la conformité, la qualité des produits, aux fins de la réduction des risques sanitaires » (Saka-Ndji, 2025 : 7). Kabala n'est doté que d'un seul petit bâtiment, en plus vétuste, qui sert à tous les agents à la frontière, dont la gendarmerie, la DGDI, la douane, la garde républicaine, et d'une maisonnette qui sert de bureau

⁵ Cf. Accord-cadre, *op.cit.*, Art 2.

de l'AGASA. En gros, les conditions de sécurité alimentaire n'y sont pas également réunies.

Au regard de ce qui précède, il ressort tout le bien-fondé de la coopération transfrontalière entre le Gabon et le Congo, en ce que celle-ci prévoit des mesures telles que « la lutte commune contre la criminalité transfrontalière, les trafics de tout genre, le terrorisme, et toute autre forme de criminalité (...), la sécurité alimentaire »⁶. Le Gabon et le Congo se voulaient de prévenir et de lutter contre toutes ces menaces dans le but de créer un espace transfrontalier viable, propice aux échanges commerciaux et à l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations de Kabala et d'Assiéné.

1.2. Le développement socioéconomique des localités-cibles par la promotion des échanges

Outre les problèmes de sécurité, le Congo et le Gabon s'étaient également engagés à promouvoir le développement socioéconomique de leur espace transfrontalier, et d'y encourager les échanges commerciaux entre Kabala et Assiéné, et, plus au-delà. Il faut, en effet, souligner que l'interface frontalière des deux États laisse quasiment observer une vacuité humaine, et se distingue, en exemple, de celui que le Gabon a, avec le Cameroun, dans la zone des trois frontières. Le Gabon et son voisin congolais n'y laissent observer, de part et d'autre que des forces de l'ordre, de douane et, particulièrement du côté du Gabon, les agents de l'Agence Nationale de la Sécurité alimentaire. La frontière, à proprement parler, n'est donc pas un lieu d'échanges économiques. Autrement dit, les échanges ne s'y font pas à la frontière, plutôt dans la commune de Léconi, côté gabonais et dans celle d'Assiéné, côté congolais. Cette frontière n'est pas, en elle-même, un cadre attractif.

La nécessité de développer les échanges sur cette frontière s'est encore plus ressentie, et manifestement, lorsqu'en 2007 et en 2015, la commune de Léconi et la localité de Kabala avaient laissé observer une période de rareté en produits agricoles. Il s'agissait notamment des biens alimentaires tels que l'igname, le manioc, le maïs, etc. C'était également le cas de certains légumes et surtout des feuilles d'emballage de manioc, (Saka-Ndji, 2025 : 30) etc. Autant dire que ce furent des périodes de pénuries, qui n'avaient pas laissé insensibles les commerçants congolais, qui avaient trouvé l'occasion de proposer leurs biens à Kabala, élargi à la province du Haut-Ogooué. Ces temps occasionnels de vente ont fini par se pérenniser, au point que les commerçants congolais sont devenus réguliers à la frontière de leur pays avec le Gabon. Ils exposent leurs

⁶ Cf. Accord-cadre, *op.cit.*, Art 2.



produits à Kabala et à ses environs. Un commerce qui a également vu l'entrée des commerçants gabonais, qui multiplient des entrées et des sorties de part et d'autre de la frontière. C'est ainsi que le commerce transfrontalier s'est intensifié au fil du temps au point de devenir un instrument central important qui permet la subsistance pour les populations locales, et qui participe au renforcement des liens socio-économiques entre les communautés transfrontalières de Kabala et ses environs et celles d'Assiéné.

Cependant, plusieurs manquements de nature à ne pas promouvoir ces échanges sont constatés. Outre la quasi-vacuité humaine mentionnée ci-dessus, la frontière Gabon-Congo, au niveau de Kabala et Assiéné, ne présente pas un espace aménagé pour permettre des échanges commerciaux entre les deux États. Il n'y existe pas de structures commerciales, ni d'eau potable, encore moins d'électricité, notamment du côté du Gabon. La liaison entre les deux localités n'est pas aisée, à cause de l'état de la route, qui n'est pas de praticabilité aisée. Ce qui, en conséquence, impacte le coût du transport qui est difficilement supporté par les populations. Un commerçant regrettait cette situation en affirmant « La frontière est notre lieu d'échanges, notre première source de revenus, nous demandons aux pouvoirs publics de ne pas nous abandonner. Nous demandons des conditions qui peuvent contribuer à l'intensification de l'action économique, et donc, à l'amélioration de nos vies » (Saka-Ndji, 2025 : 51).

En gros, outre les problèmes de sécurité mentionnés ci-dessus, l'espace transfrontalier Gabon-Congo, par les localités de Kabala et d'Assiéné, n'est pas configuré pour permettre des échanges économiques dynamiques, à même de contribuer au développement socioéconomique de ses habitants. Les deux États ont alors cédé aux plaintes de ceux-ci, au point de se retrouver autour de l'accord-cadre de coopération transfrontalière. Un accord, dont il convient d'apprécier les réalisations, en examinant si le Gabon et le Gabon sont parvenus aux objectifs que ces deux acteurs s'étaient assignés, après plus de deux ans de coopération.

2. Bilan et essai de prospective de l'accord-cadre de sécurité transfrontalière

2.1. Les bilans des réalisations sécuritaires et socioéconomiques

Le Gabon et le Congo se sont résolus à poursuivre les enjeux présentés dans l'espace frontalier Kabala-Assiéné, en y apportant des solutions aux problèmes de sécurité, et en cherchant à y réduire les difficultés socioéconomiques constatées.

Face aux problèmes de sécurité, relatifs aux différends politico-territoriaux, les deux acteurs, par l'entremise de leurs chefs d'État, ont décidé de procéder aux démarcations de toutes les zones frontalières potentiellement litigieuses. Des commissions d'experts ont ainsi été formées par chacune des deux parties dans le but de s'imprégner des faits qui constituent les problèmes posés, aussi bien par le Congo que par le Gabon, et de procéder aux démarcations. Les missions de terrain ont été conduites, « pour la partie gabonaise, (...) par Monsieur Victor Mpira, conseiller du Ministre de l'intérieur, et Secrétaire Permanent de la Commission Nationale des Frontières et, pour la partie congolaise, par Monsieur Charles Nganfouomo, Préfet, Inspecteur Général de l'administration du territoire »⁷. Ces missions se sont soldées par la rédaction d'un rapport, dont la teneur suit :

Faisant suite aux conclusions de la réunion *ad hoc* des experts sur les frontières Congo-Gabon, tenue du 16 au 19 octobre 2015 à Ouesso, les délégations des experts gabonais et congolais ont sillonné, au départ du Gabon, du 28 décembre 2015 au 22 janvier 2016 par la forêt, les monts, les vallées et les eaux les zones frontalières litigieuses entre les deux pays à l'effet de reconnaître et de marquer conjointement lesdites frontières. (...) . Parti de Libreville par voie terrestre, les experts ont commencé la mission pédestre sur les bords de la Mbanio, à la recherche de la source de la Tchicouma (...). La délégation s'est ensuite déportée dans le département de la Douli.

Toutes ces actions ne restèrent pas là, elles connurent une suite. En effet, à l'initiative de la République du Congo, s'était tenue à Ewo, en République du Congo, la deuxième session de la commission technique mixte. Celle-ci avait pour objectif de donner suite aux travaux antérieurs de la commission d'experts. Elle donna lieu, le 19 juillet 2023, à un chronogramme d'activités, qui devaient être réalisées fin 2023 et toute l'année 2024. Ce n'était autre que le lancement, de manière formelle, de l'accord-cadre de coopération transfrontalière. Il était prévu, entre autres que les deux États devaient, au mois de mars 2024 :

Procéder à la reconnaissance de la frontière terrestre commune, notamment dans des zones visitées par des experts ; Représenter la ligne de partage des eaux conformément à l'arrêté n°989 du 28 mars 1937, et marquer les points de passage de la frontière ; adopter une position conjointe sur le tracé de la frontière terrestre entre le Congo (Cuvette-Ouest) et le Gabon (province du Haut-Ogooué) pour une proposition à faire aux deux gouvernements ; sensibiliser les autorités et populations frontalières aux activités. (Saka-Ndji, 2025 : 47)

Résumées ici des actions politiques qui montrent la volonté des deux États à préserver la paix sur une frontière, de surcroît culturellement homogène,

⁷ Selon les données recueillies auprès du préfet de Léconi, l'enquête de terrain de mars 2025



dont les membres ont toujours su préserver les liens, malgré la différence de pays. Ces initiatives sont, cependant, restées à ce stade, le nouveau pouvoir qui s'était installé en août 2023, n'ayant pas, jusqu'à ce jour, poursuivi dans les œuvres du pouvoir déchu.

Contre les activités interlopes, les deux États ont procédé aux renforcements de leurs unités de sécurité aux frontières. Celles-ci ont vu des missions de patrouilles pédestres s'ajouter à celles qu'elles assumaient déjà aux fins de la surveillance des frontières. Chaque unité opère ainsi dans les limites de son territoire. Des actions de sécurité pour l'efficacité desquelles le Gabon et le Congo ont décidé d'un échange d'informations, et même des patrouilles conjointes entre les forces de sécurité aux frontières. Toutes, des initiatives qui n'ont pas été sans conséquences. En effet, les actions ci-dessus ont contribué à la réduction des activités criminelles dans l'espace transfrontalier ciblé. Certes, les agents des forces de l'ordre aux frontières ne sont pas habitués à la production des statistiques, mais affirment toutefois que les phénomènes tels que les migrations clandestines, le commerce transfrontalier du carburant sont de moins en moins observés. Une baisse de la criminalité qui a d'ailleurs favorisé les activités commerciales.

C'est dans le domaine socioéconomique que l'accord-cadre de coopération transfrontalière n'a pas encore laissé observer de moindres traces relatives à ses promesses. Il n'existe pas à ce jour de structures pouvant accueillir de commerçants dans l'espace transfrontalier Kabala-Assiéné, tout comme, notamment du côté du Gabon, il n'y a ni eau, ni électricité, ni sanitaires à même d'y permettre un séjour de quelque durée que ce soit dans des conditions dignes. Il n'est plus dès lors étonnant que les commerçants transfrontaliers dépassent ces deux localités pour aller vendre à Léconi et à Assiéné, qui continuent de profiter des effets positifs de ce commerce. Pourtant, l'aménagement à des fins économiques et de sécurité reconfigurerait cette zone et pourrait lui donner le même visage que les autres où existe déjà ce genre de coopération.

En gros, la coopération transfrontalière par l'accord-cadre est restée au stade d'ambitions. Le Gabon et le Congo ont, certes, voulu s'inscrire dans la vision de la Convention de Niamey, dont la vision est de promouvoir la coopération transfrontalière et de garantir le règlement pacifique des différends frontaliers. Cette convention s'appuie sur des activités conjointes entre pays voisins, et se veut de faciliter le développement des régions frontalières, et de faciliter la libre circulation des personnes et des biens. C'est la vision d'une Afrique intégrée, dont les frontières serviraient de passerelles pour la sécurité, la paix, la croissance économique, et donc, de développement. Une vision que

partagent également les communautés régionales et leurs États membres, qui peinent, cependant, à formaliser les enjeux des échanges locaux, ainsi que cela se vérifie entre le Gabon et le Congo.

2.2. Essai de prospective de la coopération de la sécurité transfrontalière entre le Gabon et le Congo

La prospective en géopolitique ne consiste pas en une œuvre divinatoire mais en celle qui envisage le futur à partir des données concrètes qui peuvent relever d'une observation systématique. Ce ne sera pas ici une prospective formelle mais un essai, qui se veut de prévoir, dans la mesure du possible, un avenir vraisemblable de l'accord-cadre, et plus concrètement de l'espace transfrontalier où celui doit se matérialiser.

Une observation des frontières de l'Afrique centrale que les États-membres de la CEMAC ou de la CEEAC se veulent pourtant dynamiser, en y favorisant sécurité, commerce et libre-circulation, montre que celles-ci sont pour l'essentiel des espaces non aménagés pour permettre ces activités. Les quelques zones transfrontalières qui ont fait l'objet de transformation ont bénéficié des aides extérieures aux États concernés. C'est particulièrement et éminemment le cas de l'espace transfrontalier entre le Cameroun, la Guinée-Équatoriale et le Cameroun communément appelé "zone des trois frontières", dont certains marchés, à l'instar de celui Kyè Ossi, ont été construits, en partie, grâce aux fonds de l'Union européenne (Nguéma Engo, 2006 : 240). Cette zone est qualifiée de zone d'opulence, au regard de l'importance de son économie. Cet espace transfrontalier se distingue, en structures, de celui qui se localise entre le Tchad, le Cameroun et le Nigéria, qui ne présente pas la même configuration spatiale mais dont les activités sont encore plus importantes que celles de ce premier. En gros, les États de l'Afrique centrale ont toujours manifesté la volonté d'une coopération transfrontalière, aussi bien dans les initiatives bilatérales comme dans le cas du présent propos que dans des cadres régionaux, et même continentaux, mais sans jamais poser des actions qui pouvaient le concrétiser.

Serait-il, au regard de l'observation qui précède, osé de penser que l'accord-cadre entre le Gabon et le Congo pourrait ne pas avoir des perspectives concluantes ! Surtout qu'on sait qu'il a fallu près de 20 ans pour les deux États parvenir à l'accord, en lui-même, et qu'il se compte aujourd'hui 2 ans depuis les travaux des experts sur le terrain, ainsi que mentionné ci-dessus. De fait, le chronogramme mis en œuvre par les deux États prévoyait, ne serait-ce que pour la délimitation des frontières, et la validation de celles-ci, la fin des travaux à l'année 2024. Jusqu'à ce jour, il n'en est rien. Certes, le Gabon a connu des



perturbations politiques, mais cet État semble avoir retrouvé sa stabilité depuis surtout la dernière élection présidentielle de 2024. Et depuis lors, les activités relançant l'accord-cadre n'ont pas repris. Pourtant, cet État a entrepris pendant la transition, et même bien après cette élection mentionnée ci-dessus, des travaux de construction des brigades de gendarmerie nationale sur la même frontière avec le Congo mais non plus dans la zone de Kabala, plutôt plus au nord, au niveau de l'Ogooué-Ivindo.

Conclusion

La question à laquelle se voulait de répondre ce propos est de savoir pour quels enjeux le Gabon et le Congo étaient-ils partis à l'accord-cadre de sécurité transfrontalière, quels en sont les résultats, et peut-on en essayer une prospective ? L'intérêt de la question était d'interroger les résultats de cet accord quand on sait que le Gabon et le Congo, à l'instar d'autres États de l'Afrique centrale, ont initié les mêmes types d'accord sans cependant les mener à terme. Il était alors intéressant de savoir si l'accord-cadre laisse également observer la même réalité.

Pour répondre à cette problématique, il a été jugé digne la théorie de la coopération transfrontalière, qui requiert une harmonisation de règles, de structures et d'activités conjointes entre acteurs. En ce sens, et plus concrètement, il fallait examiner les actions du Congo et du Gabon, aux fins de cette coopération.

Il est ressorti que les buts de l'accord-cadre sont à la fois sécuritaires et économiques, et s'inscrivent respectivement dans la quête de la sécurité et du développement socioéconomique de l'espace transfrontalier que constituent les localités de Kabala et d'Assiénié. Il en va ainsi de la délimitation des frontières pour éteindre les divergences politiques ; de la lutte contre les activités interlopes pour viabiliser cet espace transfrontalier ; de dynamiser le commerce pour favoriser l'activité économique et améliorer les conditions de vie des frontaliers, de part et d'autre de la frontière. Il ressort également que les actions en rapport aux délimitations ont débuté mais se sont estompées à cause des perturbations politiques que le Gabon a laissé observer. Aucune activité n'a plus eu lieu depuis lors, y compris dans le domaine économique où les deux acteurs n'avaient encore rien envisagé. L'accord-cadre pourrait accoucher d'une souris, ainsi que c'est le cas de tous les accords du genre en Afrique centrale, où les États peinent à dynamiser les marchés transfrontaliers.

Bibliographie

- DAVID Charles Philippe, (2002), *Théories de la sécurité : Définition, approche et concept de la sécurité internationale*, Paris, Monchrestien.
- DUPUY Pierre Marie, (1977), « La coopération régionale transfrontalière et le droit international », *Annuaire du Droit International*, vol. 23, pp. 837-860.
- MISSIE Jean Pierre, (2008), « Ethnicité et territorialité : deux mondes du vécu identitaire chez les tékés du Congo-Brazzaville », *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 48, pp. 835-863.
- AMILHAT-SZARY Anne-Laure, (2015), *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?* Paris, Presses Universitaires de France.
- LALDJI Mounir, (2016), « Les menaces des entités criminelles transnationales sur la sécurité intérieure des États », *Sécurité globale*, n°6, pp. 43-62.
- LAMBERT Agnès, (1998), « Espaces d'échanges, territoires d'État en Afrique de l'Ouest », *Autrepart*, n°6, pp. 27-28.
- LOUNGOU Serges, (2001), « L'interface Gabon-Congo : Dynamique et enjeux d'un espace transfrontalier », *Géo-Eco-Trop*, n°25, pp. 75-88.
- MESSE MBENGA Christian, (2015), « Les régions transfrontalières : un exemple d'intégration sociospatiale de la population en Afrique centrale ? », *Réalités régionales*, n°1, Disponible sur : <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.1724>.
- MEYE NDONG Serges, 2022, « La coopération policière et la sécurité des espaces transfrontaliers en Afrique centrale : le cas de la région des trois frontières Cameroun, Guinée Équatoriale, Gabon », *Revue DaloGéo*, [En ligne] : <https://revuegeo-univdaloa.net/index.php/fr/publication/la-cooperation-policier-et-la-securite-des-espaces-transfrontaliers-en-afrique>.
- NDONG BEKA II Poliny, (2018), *Les activités transfrontalières illicites entre le Gabon, le Cameroun et la Guinée Équatoriale : logiques spatiales, acteurs et enjeux*, Paris, L'Harmattan.
- RATTI, Remgio, (1991), « Théorie de développement des régions-frontières », *Sciences de la Société*, n°24, pp. 9-26.
- SAKA-NDJIE Melly-Ferole, (2025), *L'Accord-cadre de coopération en matière de développement transfrontalier entre le Gabon et le Congo : de la formalisation à la réalisation*, Mémoire de Master en Géographie, Université Omar Bongo.
- SOHN Christophe, (2022), « La frontière comme source : vers une redéfinition du concept », *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, n°99, pp. 11-30.
- WALI WALI Christian et al., (2022), « Les activités interlopes à la frontière sud du Gabon : Acteurs et enjeux », *Revue Espaces Africains*, Vol. 1, n°2, pp. 43-57.

Cahier De La Recherche Africaine

REVUE PLURIDISCIPLINAIRE : LETTRES, ARTS ET SCIENCES
HUMAINES

Université Omar Bongo



TOGETHER WE REACH THE GOAL

Revue indexée

Scientific Journal Impact Factor (SJIF)

<https://sjifactor.com/passport.php?id=23299>

Impact Factor : 5,338

Année 4 - N°6 - Jan-2026

**BP: 17004, Université Omar Bongo
Libreville (Gabon)**

revue.cra@revue-cra.com / cra.uob@gmail.com

www.revue-cra.com

**ISSN : 2958-5805 (E)
2958-5813 (P)**

**Tel : (+241) 077853540 / 066600380 /
(+33) 0647489781
gnkeditons.gab@gmail.com**



ISBN : 979-8-24155-548-9

